

Procès-verbal de la 224^e assemblée extraordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 21 novembre 2017, à 16 h 30, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Marcel Côté Alain Lamarre Benoît Valiquette

Participent également à l'assemblée :

Madame	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue
--------	--

Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information
----------	--

Absente :

Madame	Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives
--------	--

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne
--------	------------------



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

224.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-171121-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 224.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 224.2 Adoption du procès-verbal de la 221^e assemblée ordinaire du comité exécutif*
- 224.3 Adoption du procès-verbal de la 222^e assemblée extraordinaire du comité exécutif*
- 224.4 Adoption du procès-verbal de la 223^e assemblée extraordinaire du comité exécutif*
- 224.5 Suites aux procès-verbaux*
- 224.6 Nomination de la direction adjointe du collège constituant de Joliette*
- 224.7 Résultats de l'audit externe et rapport financier annuel 2016-2017*
- 224.8 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
- 224.9 Informations*
- 224.10 Divers*
- 224.11 Levée de l'assemblée*

Adoptée à l'unanimité.

224.2 Adoption du procès-verbal de la 221^e assemblée ordinaire du comité exécutif :

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,

CERL-171121-02

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 221^e assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le 19 septembre 2017. »

Adoptée à l'unanimité.

224.3 Adoption du procès-verbal de la 222^e assemblée extraordinaire du comité exécutif :

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

CERL-171121-03

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 222^e assemblée extraordinaire du comité exécutif tenue le 26 septembre 2017. »

Adoptée à l'unanimité.

224.4 Adoption du procès-verbal de la 223^e assemblée extraordinaire du comité exécutif :

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 223^e assemblée extraordinaire du comité exécutif tenue le 3 novembre 2017. »

Adoptée à l'unanimité.

CERL-171121-04

224.5 Suites aux procès-verbaux :

Le directeur général rappelle que l'assemblée extraordinaire du 26 septembre visait l'ouverture d'un poste à la direction adjointe du collège constituant de L'Assomption. Le processus est arrivé à son terme et le candidat retenu sera nommé prochainement à la suite de la réception des résultats des tests psychométriques.

Également, le directeur général précise que la 223^e assemblée extraordinaire a permis d'autoriser la nomination de Mme Patricia Lehoux au poste d'agente d'administration ADM2 au collège constituant de Terrebonne.

224.6 Nomination à la direction adjointe du collège constituant de Joliette :

Le directeur général fait une brève présentation du dossier aux membres du comité exécutif.

Comme suite à la mutation de M. Éric Francoeur du poste de direction adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique au collège constituant de Joliette pour occuper les mêmes fonctions au collège constituant de Terrebonne le 28 août 2017, le processus de sélection visant à pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire est maintenant complété.

Le comité de sélection était composé de M. Marcel Côté, directeur général, Mme Hélène Bailleu, directrice du collège constituant de Joliette, M. Sylvain Riendeau, directeur adjoint du collège constituant de Joliette, Mme Lorraine Dépelteau, à titre de membre représentant l'Association des cadres et Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et secrétaire du comité.

Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande unanimement de retenir la candidature de Mme Josianne Lafrance au poste de direction adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique du collège constituant de Joliette.

Attendu le poste de direction adjointe au collège constituant de Joliette laissé vacant suite à la mutation de M. Éric Francoeur;

Attendu la résolution CERL-170823-01 à l'effet de combler ce poste;

Attendu le concours de sélection tenu pour pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire;

Attendu le résultat des travaux menés par le comité de sélection et sa recommandation unanime;

Attendu l'article 5.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif nomme le personnel cadre;

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

CERL-171121-05

« Il est résolu de nommer Mme Josianne Lafrance au poste de direction adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique (ADM8) au collège constituant de Joliette, et ce, à compter du 4 décembre 2017. »

Adoptée à l'unanimité.

224.7 Résultats de l'audit externe et rapport financier annuel 2016-2017 :

Le directeur général précise que deux rencontres se sont tenues avec les auditeurs externes. Dans un premier temps, ils ont rencontré la direction générale en compagnie de la directrice des ressources financières. Par la suite, ils ont rencontré le comité d'audit afin de présenter les résultats financiers de l'année 2016-2017. La qualité du travail et la collaboration fournies par l'équipe de la direction des ressources financières à Repentigny ont été soulignées.

La directrice des ressources financières présente le dossier et rappelle la composition du comité d'audit formée de Mme Nancy Lapointe, M. Michel Goudreau et de Mme Mélissa Lapierre.

Le Cégep régional de Lanaudière termine l'exercice 2016-2017 avec un déficit de 104 k\$ en tenant compte du remboursement de la dette à long terme pour le projet autofinancé.

Attendu le résultat de la vérification 2016-2017 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée par la résolution CARL-170221-15;

Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le rapport des résultats ventilés ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit et au comité exécutif pour examen;

Attendu la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

CERL-171121-06

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration, pour l'exercice financier 2016-2017, l'adoption des documents suivants :

- ⇒ le rapport financier annuel, incluant les notes aux états financiers;*
- ⇒ le rapport des résultats financiers ventilés du Cégep régional de Lanaudière. »*

224.8 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers :

La directrice des ressources financières présente le dossier.

Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;

Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;

Attendu que, dans le respect du Règlement de gestion financière, « les surplus et les déficits annuels des collèges constituants sont consolidés au solde de fonds de fonctionnement du Cégep régional »;

Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement;

Attendu les surplus d'opération et les soldes de fonds au terme de l'exercice 2016-2017;

Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2017-2018;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-171121-07

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter le tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2017, tel que déposé par la direction des ressources financières et présenté au Rapport financier annuel 2016-2017. »

Les membres du comité exécutif recommandent la formation d'un comité ad hoc qui aura pour mission d'analyser les coûts de convention. Un rapport sera ensuite présenté afin de proposer des recommandations au comité exécutif.

Attendu les résultats du rapport financier annuel 2016-2017 et le constat concernant les variations des coûts de convention;

Attendu la recommandation unanime des membres du comité exécutif;

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Francine Ranger,

CERL-171121-08

« Il est résolu de former un comité qui aura pour objectif l'analyse des coûts de convention et qui sera composé de la présidente du conseil d'administration, de la direction générale, de la directrice des ressources financières et de la direction des ressources humaines. »

224.9 Informations :

La ministre Mme Hélène David, était présente à Joliette le 20 novembre 2017 dans le cadre du lancement de la nouvelle unité-hôpital du collège constituant. Elle s'est montrée sensible au projet de résidence étudiante à Joliette et fera des représentations en ce sens auprès de ses collègues afin d'aider au financement du projet. Nous préparons un dossier à lui transmettre rapidement.

224.10 Divers :

Sans objet

224.11 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 06.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée